

APEF Sens

Votre référent : Sandrine CONOR

Adresse : 4 Rue de la République 89100 Sens

Tél : 03 86 96 45 11

Email : sens@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP914807896

Structure agréée : SAP914807896

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus Intercom : ligne 5 Jean Cousin ou ligne 10 Grande Rue

Accès PMR : Non

Organigramme

Gérante, déléguée qualité : Sandrine CONOR

Assistante d'agence : Claire DERQUE

Intervenants à domicile

Autorité administrative :

DDETS : 1 rue de Preuilly, 89000 Auxerre, France

Zone d'intervention :

Sens ; Saint-Clément ; Saint-Denis-lès-Sens ; Saint-Martin-du-Tertre ; Maillot ; Bagneux ; Brannay ; Cérilly ; Cerisiers ; Champigny ; Champs Plaisants Arenes ; Champs Plaisants Centre ; Champs Plaisants Nord ; Champs Plaisants Sud ; Chaumont ; Chéroy ; Collemiers ; Compigny ; Cornant ; Coulours ; Courgenay ; Courlon-sur-Yonne ; Courtoin ; Courtois-sur-Yonne ; Cuy ; Dollot ; Domats ; Égriselles-le-Bocage ; Étigny ; Evry ; Flacy ; Foissy-sur-Vanne ; Fontaine-la-Gaillarde ; Fouchères ; Gisy-les-Nobles ; Gron ; Jouy ; La Belliole ; La Chapelle sur Oreuse ; La Postolle ; Lailly ; Les Clérimois ; Les Sièges ; Les Vallées de la Vanne ; Lixy ; Malay-le-Grand ; Malay-le-Petit ; Marsangy ; Michery ; Molinons ; Montacher-Villegardin ; Nailly ; Noe ; Pailly ; Paron ; Perceneige ; Piffonds ; Plessis-Saint-Jean ; Pont-sur-Vanne ; Pont-sur-Yonne ; Rosoy ; Saint-Agnan ; Saint-Maurice-aux-Riches Hommes ; Saint-Sérotin ; Saint-Valérien ; Saligny ; Savigny-sur-Clairis ; Serbonnes ; Sergines ; Soucy ; Subligny ; Thorigny-sur-Oreuse ; Vallery ; Vaudeurs ; Vaumort ; Vernoy ; Villeblevin ; Villebougis ; Villemanoché ; Villenavotte ; Villeneuve-la-Dondagre ; Villeneuve-la-Guyard ; Villeneuve-l'Archevêque ; Villeperrot ; Villeroy ; Villethierry ; Villiers-Louis ; Vinneuf ; Voisines.

Liste des partenariats et conventionnements :

Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vvyn Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *****APEF SENS**

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Bien-être	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Evasion	30,00 €	33,00 €	16,50 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Aide + Accompagnements ponctuel	30,00 €	33,00 €	16,50 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Garde d'enfants + 3 ans	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,00 €	33,00 €	16,50 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	46,36 €	51,00 €	25,50 €
JARDINAGE			
Régulier	42,50 €	51,00 €	25,50 €
Ponctuel	44,17 €	53,00 €	26,50 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Soutien scolaire	32,00 €	29,09 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Démarches administratives	32,00 €	29,09 €			

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,00 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais EPI (Equipements de protection individuels) : 0.50€TTC / intervention (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour les prestations non hebdomadaires : 2,00€TTC / heure (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour l'évacuation des déchets verts : 2,00€TTC / heure (Taux de TVA associé à la prestation)



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *

Détente Bien-être Evasion

MÉNAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien la terrasse et le mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Aide à domicile *

ENTRETIEN DU LOGEMENT	
Nettoyer les sols et faire les poussières	
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	
Faire les lits et changer les draps	
Ranger et organiser les pièces	
GESTION DU LINGE	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	
Effectuer des travaux simples de couture	
GESTION DES REPAS ET COURSES	
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)	
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	
Ranger et conditionner les produits achetés	
ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	
Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières	
Vider et sortir les poubelles	
Maintenir une vigilance au domicile	
Soins et promenades d'animaux de compagnie **	
ACTIVITES ET SORTIES	
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***	
Aider aux tâches administrative	
CONFORT ET BIEN ETRE	
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) **	

* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

** Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

*** Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

Garde d'enfants *

Enfants de + 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
-----------------------	---	---------------------

Jardinage / Bricolage

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

* 3 enfants maximum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

**** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
LE POTAGER
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
LE BRICOLAGE
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée)

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).



GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE MODE MANDATAIRE

Assistant de Vie A	Assistant de Vie B	Assistant de Vie C
--------------------	--------------------	--------------------

APEF SENS

Tarifs (1) applicables au 1er septembre 2025

TARIFS JOUR

Assistant de Vie	A		B		C	
	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois
Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h						
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)	30,50€	29,91€	32,80€	32,20€	34,57€	33,97€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	15,25€	14,96€	16,40€	16,10€	17,29€	16,99€
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	17,19€	17,19€	18,40€	18,40€	19,57€	19,57€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	11,09€	10,60€	12,00€	11,50€	12,50€	12,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,22€	2,12€	2,40€	2,30€	2,50€	2,40€

TARIFS NUIT

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h dont 8 heures de présence responsable (4)	
Exemple de tarifs pour une nuit (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)	233,36€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	116,68€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	156,56€
Dont frais de gestion et de mandat HT	64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	12,80€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombre d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations :

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50h/semaine chez le client considéré.

Indemnités kilométriques: des frais d'indemnités kilométriques pourront être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant doit utiliser votre véhicule personnel.

Modes de paiement: Pèlèvement automatique SEPA, CESA préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôts de 50% des sommes dépensés selon les conditions en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence:

	TARIFS HORAIRES	
	HT	TTC
ENTRETIEN DES LOCAUX		
Entretien des locaux	33,33 €	40,00 €
Nettoyage de surfaces vitrées	36,67 €	44,00 €

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS		
Jardinage	45,83 €	55,00 €
Bricolage	45,83 €	55,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 20,00 € TTC / mois 16.66 € HT/mois

Frais de mise à disposition et / ou de matériel : 3,00 € TTC / heure soit 2.50 € HT/ heure - Frais de déchetterie 10,00 € TTC/ évacuation

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.
Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.